

## Procès-verbal de séance

### Séance du 21 Mars 2024

L' an 2024 et le 21 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la mairie sous la présidence de  
MORVAN Georges Maire

**Présents** : M. MORVAN Georges, Maire, M. LE GAC Jean, M. TOSSER André, M. JAOUEN Nicolas, M. MENEZ Nicolas, M. HOURMAND Patrice, Mme GRALL Sylvie, Mme CORNEC Roselyne, Mme BOULC'H Jocelyne, M. MIGNOT Fabien, M. KERVOELEN Francis, Mme LE GUILLOUX Sylvie, M. MADEC Didier, M. LE GALL Jean-Yves (arrivé à 18h55)

Absent : André Paul , procuration pour Georges Morvan

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 14/03/2024

**Date d'affichage** : 14/03/2024

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture du Finistère  
le : 26/03/2024

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Francis Kervoelen

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

- Subventions aux associations - 2024-029
- Construction de deux maisons pour personnes âgées : avenant aux travaux de charpente 2024-030
- Demande de fonds départemental de sécurité routière - 2024-031
- Demande de DSIL 2024 sur les travaux à l'école - 2024-032
- Echange de parcelles à Keralain - 2024-033
- Cession d'un délaissé communal à Léars - 2024-034

- **Le procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2024 a été validé à l'unanimité**

- **Construction de deux maisons pour personnes âgées : avenant aux travaux de charpente**

réf : 2024-030

Le conseil municipal par 11 voix pour et 3 abstentions autorise le Maire à signer l'avenant de l'entreprise Rungoat pour la pose de la volige pour la somme de 3 919.85 € HT soit 4 703.82 € TTC.

- **Demande de fonds départemental de sécurité routière**

réf : 2024-031

Les membres du conseil municipal autorisent le Maire à effectuer une demande de subvention au Département pour le mât d'éclairage solaire au croisement des RD 54 et RD 42 près du lieudit La Garenne, afin de sécuriser les enfants qui prennent le bus et soumet le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT	3 107.19 €
Subvention demandée au département (80 %)	2 485.00 €
autofinancement	622.19 €

- **Demande de DSIL 2024 sur les travaux à l'école**

réf : 2024-032

Les travaux de rénovation thermique et de mise en accessibilité de l'école y compris les frais de Maîtrise d'œuvre et autres missions vont s'élever à environ 762 000.00 € HT, soit 914 400.00 € TTC.

Les membres du conseil municipal décident :

- de demander une subvention de 27 % de DSIL 2024 sur 762 000.00 € de travaux soit une subvention de 205 740.00 € au titre de la DSIL 2024.

- de valider le plan de financement suivant :

DSIL 2023	100 000.00 €	Subvention obtenue
Fonds vert 2023	100 000.00 €	Subvention obtenue
DETR 2024	80 000.00 €	Subvention obtenue
Région « Bien vivre partout en Bretagne »	120 700.00 €	Subvention demandée
DSIL 2024	205 740.00 €	Subvention demandée
<b>Total subvention</b>	<b>606 440.00 €</b>	<b>79.58 %</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>155 560.00 €</b>	<b>20.42 %</b>

- **Subventions aux associations**

réf : 2024-029

La commission finances réunie le 19 mars dernier propose de verser les subventions suivantes aux associations (en jaune les associations n'ayant pas encore déposé leur demande de subvention et leur bilan 2023).

AAPPMA (pêche)	200.00 €
ADAPEI (personnes handicapées mentales) Quimper	100.00 €
"A.Prenons autrement" (anciennement Addeski)	30.00 €
Amicale laïque	500.00 €
Amicale pour le don du sang	30.00 €
Asso rêve de clown	30.00 €
association de gymnastique Scrignac	500.00 €
Association des paralysés de France	30.00 €
Entente sportive Scrignac/Poullaouen	Décision reportée €
Banque alimentaire	95.00 €
Carhaixment Danse	30.00 €
Croix rouge Carhaix	30.00 €
EHPAD Mont Leroux	100.00 €
France alzheimer	30.00 €
L'estivale bretonne	1 000.00 €
Résagri	55.00 €
Restaurants du cœur	100.00 €
Secours catholique délégation Finistère	80.00 €
Secours populaire Carhaix (30.00 € par personne accueillie)	240.00 €
Société de chasse	300.00 €
Solidarité paysans Briec	30.00 €
Association Gwechall Gozh Skrignek	200.00 €
Ar buhez Mod all Scrignac	150.00 €
Asso marc'ah Kenekwen	300.00 €
AMF TELETHON	100.00 €
ADMR de Scrignac	Décision reportée
le Kernozet	Décision reportée -
collège Jean-Jaures	270.00
<b>TOTAL</b>	<b>4 530.00 €</b>

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à verser les subventions ci-dessus aux associations

**- Echange de parcelles à Keralain**  
réf : 2024-033

Le conseil municipal avait validé un échange de parcelles avec les consorts Stéphan à Keralain lors du conseil municipal du 2 février 2023.

Les membres du conseil municipal, sur proposition du Maire, précisent que :

- la commune cède habituellement le m2 de délaissé communal à 1.00 €,
- l'échange concerne les parcelles O1172, 1174, 1176 et 1178 contre la parcelle O1171 qui revient à la commune
- l'échange se fera sans soulte même si la surface cédée aux consorts Stéphan est supérieure de 344 m2 à celle dont la commune devient propriétaire.

Les membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer l'acte auprès de l'étude notariale Les Notaires du Poher

**- Cession d'un délaissé communal à Léars**  
réf : 2024-034

Le conseil municipal décide de vendre à Mr Guy Le Bihan le délaissé communal situé devant sa maison d'habitation (en jaune sur le plan) pour la somme de 1.00 € le m2. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Les Notaires du Poher seront chargés de la rédaction de l'acte. Le conseil municipal autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette cession.



- **Programme de voirie 2024**

Trois entreprises ont été contactées pour réaliser un devis pour la réfection de la route de Keroue.

Deux entreprises sont venues sur place et ont fait une proposition.

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a signé le devis de l'entreprise Pigeon pour la somme de 72 315.60 € TTC, offre la mieux-disante.

-  
**Questions diverses :**

**Complément de compte-rendu :**

- Armorique habitat a demandé l'avis du Maire pour la vente de deux maisons à Kernevez. Le Maire ne souhaite pas que ces maisons soient proposées aux locataires.
- Une réunion de secteur a eu lieu à la cantine, avec Monts d'Arrée Communauté. Sylvie Le Guilloux y a participé et informe l'assemblée que l'agent chargé de la restauration est très stricte sur la réglementation sanitaire et se tient informé de son évolution.
- Didier Madec fait part d'un problème de fuite d'eau à Lescombleï chez madame Gallouedec Sandrine, malgré des travaux réalisés à 2 reprises. Le problème serait dû à une trop forte pression dans le réseau. Le Maire s'est rendu sur place pour une expertise à la demande de l'assureur de madame Gallouedec et attend rapport d'expertise.
- Didier Madec a été interpellé par un exploitant agricole qui s'inquiète de l'état du pont de Lémézec. La commission voirie se rendra sur place le 23 mars prochain.
- Patrice Hourmand : il faudrait installer un panneau voie sans issue à l'entrée de la route de moulin Draguel, de nombreux camions s'y engagent et doivent faire demi-tour
- Jean Le Gac : La route de Coz Maneuriou devrait être élargie pour le passage des engins agricoles

Séance levée à: 20 :05

le secrétaire,  
Francis Kawaeten  


En mairie, le 25/03/2024  
Le Maire  
Georges MORVAN

